

# Le stockage de bouteilles de gaz : les règles essentielles



Étiquettes collées sur les emballages

Elles vous indiquent les dangers et moyens de prévention associés aux gaz.

## Étiquettes

## Dangers et moyens de prévention

## Dangers



GAZ INERTES : azote, argon, hélium...

**Asphyxiant à forte concentration (danger lorsque  $O_2 < 19\%$ )**  
**Gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.**

Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Fermer le robinet après utilisation.



ASPHYXIE



GAZ COMBURANTS : oxygène...

**Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant**  
**Gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.**

Tenir/stocker à l'écart des vêtements/  
matières dangereuses inflammables/matières combustibles.  
Ni huile ni graisse sur les robinets et raccords – Ne pas fumer  
Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Fermer le robinet après utilisation.



COMBURANT



GAZ INFLAMMABLES : acétylène, propane...

**S'enflamme très facilement, peut donner un mélange explosif.**  
**Gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/  
des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.  
Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Fermer le robinet après utilisation.



INFLAMMABLE

## CONTACT

Les Fiches de Données de Sécurité (FDS) sont consultables sur notre site Internet :  
[www.messer.fr](http://www.messer.fr) (rubrique services/sécurité)

Vous pouvez également nous contacter au 01 40 80 33 00 ou **0 810 880 260**

## Règles de sécurité pour la manutention et le stockage



- Ne démontez jamais les chapeaux des bouteilles.
- Déchargez les bouteilles avec précaution.
- Utilisez un chariot porte-bouteilles.
- Ne retenez pas une bouteille qui tombe.
- Ne tournez pas le dos à une bouteille que vous venez de bouger.
- Transportez de préférence les bouteilles d'acétylène et de gaz liquéfiés (propane, dioxyde de carbone...) en position verticale.
- Protégez dans la mesure du possible vos bouteilles des rayons solaires.
- Stockez vos bouteilles verticalement et attachées.
- Stockez vos bouteilles à l'extérieur ou dans un local ventilé.
- Séparez les bouteilles vides des bouteilles pleines.
- Séparez l'oxygène des inflammables.
- Évitez les transports simultanés de plusieurs produits dangereux.

*Ces prescriptions ne se substituent pas à la législation ICPE lorsque vous y êtes soumis.  
(ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)*

## Organisation et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie



- Au minimum, un extincteur doit se trouver à proximité de votre stockage.
- Tous les agents d'extinctions sont utilisables (eau, poudre,  $CO_2$ ...), mais l'utilisation d'un extincteur poudre est conseillée.
- Assurez-vous que vos équipements incendie sont aptes à l'utilisation.
- Organisez votre stockage de manière à ce que vos équipements incendie soient accessibles, et que les services de secours puissent intervenir rapidement.

*Attention, vos obligations concernant les moyens de lutte incendie peuvent varier suivant votre classement ICPE.*

## CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE

- Avertir le personnel et évacuer la zone.
- Empêcher l'accès à la zone en la condamnant avec une corde et en affichant des avertissements.
- Appeler les services d'incendie et de secours et Messer France.
- Commencer immédiatement à refroidir les bouteilles en les arrosant d'eau depuis un endroit sûr (derrière une machine lourde ou un mur solide).
- Établir l'heure du début du feu et le contenu, le nombre et l'emplacement des bouteilles de gaz impliquées.
- Donner toutes ces informations aux sapeurs-pompiers dès leur arrivée.

## CONDUITE À TENIR EN CAS DE FUITE

- Si possible et sans dangers, arrêter la fuite en fermant le robinet ou placer la bouteille à l'écart en plein air.
- Avertir le personnel et délimiter une zone interdite d'accès.
- Ne pas créer de sources d'inflammations à proximité de la zone.
- Prévenir Messer France, et si nécessaire prévenir les pompiers.

En cas d'intervention sur un incendie ou une fuite, assurez-vous d'être complètement protégés.

Vous trouverez des recommandations complémentaires sur le site de l'association française des gaz comprimés — <http://afgc.fr>

Rubrique sécurité, dans le document « Bouteilles prises dans un incendie ou exposées à la chaleur ».

Numéro d'astreinte  
Messer France SAS  
**01 40 80 33 66**